

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 décembre 2017

Le vingt-et-un décembre deux mil dix sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Eric LASSERRE, Mme Maryse FRIQUET, MM. Thierry PFOHL, Bernard VANNIER, Mme Christelle AUPY

Etaient absents excusés : MM. Patrick SCIOU (pouvoir à P. MORIN), Guy MARCHAND, Roch HOLLANDE

Convocation : 15 décembre 2017

Mme Christelle AUPY a été nommée secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2017

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2017.

Ordre du jour :

- Désignation de représentants du syndicat de gestion du bassin du Beuvron
- Informations et questions diverses

Désignation de représentants du syndicat de gestion du bassin du Beuvron

La délibération du comité syndical du SEBB en date du 4 mai 2017 valide la modification des statuts au 1er janvier 2018. Le syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron devient un syndicat mixte composé de communes membres et d'EPCI.

Le conseil doit élire pour la commune de Chaon un délégué titulaire et un suppléant.

A l'unanimité,

Bernard VANNIER est élu délégué titulaire, Eric LASSERRE, délégué suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'aménagement de la RD 126 sur la commune de Chaon

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'aménagement de la RD 126 dans le village, suite à une réunion avec les responsables de la direction des routes. Il consiste en la mise en place d'un itinéraire des transports de bois à partir de Souvigny...(de la RD 126 à la RD 923).

Ce projet s'inscrit dans un cadre interdépartemental entre les départements du Loir-et-Cher, du cher et du Loiret afin de faciliter la circulation des poids lourds dans notre région. Ces derniers ne circuleraient plus que dans le sens nord sud sur notre commune évitant les croisements dangereux.

L'aménagement sera pris en charge financièrement par le conseil départemental.

Séance levée à 19 h 00

Affichage : le 30/12/2017

Patrick MORIN		Alain PAVEAU	
Patrick SCIOU	Absent (pouvoir à P. MORIN)	Eric LASSERRE	
Guy MARCHAND	Absent	Maryse FRIQUET	
Thierry PFOHL		Roch HOLLANDE	Absent excusé
Bernard VANNIER		Christelle AUPY	